

DÉLIBÉRATION N° DEL-24-017

Pass culture collectif : adoption de tarifs

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 29 avril 2024

Le 29 avril de l'an deux mille vingt-quatre, à quinze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 19 avril 2024, s'est réuni à la Maison Sarrat – 1, rue de la Charité à Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 6
Absent :
Procuration : 3
Date de convocation : 19 avril 2024

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant

Représentant de l'Etat :

- M. Frédéric Bourdin

Personnalité qualifiée :

- M. Olivier Mantei, en visioconférence

Procuration :

- Mme Ida Russo a donné pouvoir à Mme Sophie Lamant
- M. Gérard André a donné pouvoir à M. Francis Grass
- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Henri de Lagoutine

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.

Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Pour la quatrième année consécutive, l'Opéra national du Capitole porte un projet d'éducation artistique et culturel appelé *Bus Opéra*.

Ce projet a pour objectif de permettre aux enseignants qui le souhaitent de porter au sein de leur établissement des projets éducatifs autour de l'Opéra.

A partir de la saison 2024-2025, il a été convenu avec les services du Rectorat de nourrir la dimension éducative en amont du projet, et de l'inscrire dans le Pass culture.

Le *Bus Opéra* s'articulera ainsi en plusieurs parties :

- Des temps portés par les enseignants, en transversalité entre différentes matières (histoire, français, musique...). Cette partie fait l'objet d'une réalisation au sein de l'établissement (petite forme théâtrale, maquette d'opéra, etc.).
- Des temps de découverte de l'Opéra proposés par le Capitole tout au long de l'année : présentation de maquette virtuelle, rencontre avec le librettiste, des artistes, visites du Capitole ou des ateliers.
- La représentation d'une petite forme lyrique au sein des établissements scolaires, avec 4 chanteurs et un accordéon, incluant un chant participatif préparé en amont par les élèves.

Par ailleurs, pour les établissements qui le souhaitent, des récitals d'artistes pourront être proposés en amont, permettant de découvrir la voix et le métier de chanteur.

Dans le cadre des crédits disponibles sur le Pass culture (partie collective), il est proposé de fixer les tarifs de la façon suivante :

- Projet *Bus Opéra*, sur une année scolaire, incluant la représentation d'un spectacle : 1000€ TTC
- Rencontre et récital d'artistes devant un groupe d'une centaine d'élèves (1h15 à 1h30) : 400 € TTC

Cette délibération vient compléter la délibération DEL-23-068 du 15 décembre 2023.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'adopter les tarifs tels que définis ci-dessus et d'en proposer leur paiement par le moyen du Pass culture (partie collective) :

- Projet *Bus Opéra*, sur une année scolaire, incluant la représentation d'un spectacle : 1000€ TTC
- Rencontre et récital d'artistes devant un groupe d'une centaine d'élèves (1h15 à 1h30) : 400 € TTC

Article 2 :

D'autoriser M. le Président à signer tout acte afférent à cette décision

Article 3 :

D'autoriser M. l'Administrateur des Finances Publiques à encaisser les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'établissement.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ABSENT :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le : 30/04/2024
Publié par affichage le : 30/04/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,


Le Président de séance,
Francis GRASS